

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2945

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Plan de valorisation - Cession, à titre onéreux, à la société en nom collectif (SNC) LNC Yoda Promotion, d'une emprise de terrain nu située à l'angle de la rue Vaillant Couturier et de l'avenue Francis de Pressensé

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2945**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Plan de valorisation - Cession, à titre onéreux, à la société en nom collectif (SNC) LNC Yoda Promotion, d'une emprise de terrain nu située à l'angle de la rue Vaillant Couturier et de l'avenue Francis de Pressensé

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole a sollicité, de la SNC LNC Yoda Promotion, l'acquisition d'une emprise de terrain nu, d'une superficie de 36 m² située au droit du programme immobilier sis 60 rue Vaillant Couturier à Vénissieux, porté par ladite société. Cette dernière a répondu favorablement.

L'emprise à céder ne présente, en effet, pas d'intérêt pour la collectivité. L'objectif est de l'intégrer au terrain d'assiette du projet de construction immobilière de la société dans une optique de végétalisation (projet de jardin ornemental) et d'entretien de cet espace.

II - Désignation du bien

La parcelle à céder est située à l'angle de la rue Vaillant Couturier et de l'avenue Francis de Pressensé à Vénissieux.

Actuellement aménagée en nature d'espace vert, cette emprise non cadastrée dépend du domaine public métropolitain. Elle fera, en conséquence, l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement, par délibération séparée.

III - Conditions de la cession

Aux termes du compromis de vente, l'emprise susmentionnée sera cédée libre de toute occupation, au prix de 100 € le mètre carré, soit pour une superficie de 36 m², un prix total de 3 600 €.

Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

La réitération du compromis de vente sera conditionnée au déclassement de la parcelle précitée.

La cession de cette emprise s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale de la Métropole. À ce titre, la collectivité est placée hors du champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 6 septembre 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 3 600 €, à la SNC LNC Yoda Promotion, de l'emprise de terrain nu non cadastré, d'une superficie de 36 m², située à l'angle de la rue Vaillant Couturier et de l'avenue Francis de Pressensé à Vénissieux, dans le cadre du plan de valorisation.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 23 janvier 2023, pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - La cession sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 3 600 € en recettes - chapitre 77,
- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 36 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312356-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
